

Informations – Frais de remboursement

Déplacements aux Championnats de France

Lors de la réunion du Comité du **24 octobre 2024**, de nouvelles modalités de remboursement ont été adoptées à l'unanimité pour les déplacements aux différents Championnats de France.

Hébergement

Le club prend en charge :

- **60 €** pour une **chambre double** + petit déjeuner

Frais kilométriques

Les remboursements de déplacement se font selon les modalités suivantes :

- **0,25 € par kilomètre**
- Remboursement des **péages**

Conditions

- Les voitures devront être **complètes**
- Si un **minibus** est mis à disposition, celui-ci devra également être rempli

Cas particulier : déplacement lointain

Pour les déplacements nécessitant plusieurs repas :

- Le **premier repas** reste à la charge des participants (“tiré du sac”)
- Les repas suivants seront remboursés à hauteur de :
 - **20 € maximum par repas**

Concernant le carburant :

- Privilégier les **frais réels**
- Remboursement effectué **sur présentation des factures de carburant**

Documents à fournir

Afin d’obtenir un remboursement, il est impératif de fournir :

- Factures d’hébergement
- Tickets ou factures de carburant
- Justificatifs de péages
- Tickets de parking
- Toute autre facture liée au déplacement

Avant de partir en compétition, un référent devra être désigné. Celui-ci fournira une fiche de route qui devra être validée par le Président ou à défaut par la Trésorière.

De retour celui-ci remplira la fiche de remboursement.